



41 rue de Fécamp
75 012 PARIS
contact@ffbsc.org
T +33 (0) 1 44 68 89 30
F +33 (0) 1 44 68 96 00

www.ffbs.fr

Paris, le 14 juin 2017

Note à l'attention des : Présidents de Commission de la FFBS

Suite à de nombreux abus sur les notes de frais, il a été décidé que désormais toutes les notes de frais comportant un déplacement de plus de 300€ comprenant à la fois, les frais kilométriques, les péages, parking (avec accord), les transports publics (train, avion, transport en commun), taxi ou uber, devront être visées pour approbation par le Trésorier Général ou du Trésorier Général Adjoint, Monsieur Frédéric Guern.

C'est pourquoi, il est fortement recommandé de présenter un devis et de le justifier avant votre déplacement.

Sans notre accord préalable, vous prenez le risque de ne pas voir votre note de frais intégralement remboursé.

Je vous remercie de veiller au strict respect de ces consignes auprès de vos membres de commissions et tout particulièrement aux arbitres CNAB et CNAS.



Le Trésorier Général de la FFBS

Paul NGUYEN